



N° 020 /25/ACIC.6/BAM

Ottawa, le 22 JAN. 2025

NOTE D'INFORMATION

(2nde tranche des bourses et secours financiers : dispositions à prendre)

L'Ambassade de Côte d'Ivoire au Canada informe les étudiants ivoiriens boursiers que la 1^{ère} tranche des bourses et aides financières hors Côte d'Ivoire pour l'année académique 2024/2025 a été réglée depuis le **26 décembre 2024**.

Les étudiants retardataires ou disposant de nouvelles attestations de bourses sont invités à patienter jusqu'à la disponibilité des fonds pour la 2^{ème} tranche.

Afin de faciliter cette dernière étape, les documents suivants doivent être transmis dans les meilleurs délais à l'Ambassade, via les adresses électroniques (etudiant.ca@rogers.com et cotedivoirembassy225@gmail.com) :

1. Copie de la carte consulaire ;
2. Copie du permis d'études ;
3. Certificat ou attestation d'inscription (sessions automne 2024 et hiver 2025) ;
4. Copie de la carte d'étudiant ;
5. Spécimen de chèque ;
6. Copie du contrat de bail ;
7. Cordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence (Côte d'Ivoire et Canada).

Pour toute information complémentaire ou prise de rendez-vous, veuillez contacter le Service Etudiant aux numéros ci-après :

- Fixe : +1 (613) 236 9919, poste 106 ;
- Cellulaire : +1 (343) 996 9960.

L'Ambassade attache du prix au respect strict de ces dispositions et voudrait pouvoir compter sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

NB : Afin d'éviter tout désagrément administratif ou académique, l'étudiant doit prendre toutes les dispositions utiles pour régler les frais de sa scolarité sans attendre le paiement de la bourse qui n'est qu'un soutien de l'Etat de Côte d'Ivoire.

